

LA
BOURSE
DES POSSIBLES

PRÉSENTATION & RÉGLEMENT

LA BOURSE DES POSSIBLES
2024



LA FABRIQUE
DE L'AVENTURE



FONDATION
FRANÇOIS BEL
INSTITUT DE FRANCE

ju
ra
LE DÉPARTEMENT



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Bourse des Possibles est un dispositif proposé par l'association de loi 1901 et d'intérêt général La Fabrique de l'Aventure, avec le concours de la Fondation François Bel sous l'égide de l'Institut de France, ainsi que du Département du Jura.

La Fabrique de l'Aventure, association de loi 1901 et d'intérêt général, a été créée en 2015 à Lons-le-Saunier. En 2016, l'association a lancé le Festival Les Rendez-vous de l'Aventure, tribune offerte à tous les arpenteurs de la planète. Dès le début, nous avons pensé qu'il fallait nous mobiliser pour encourager à l'action : faire rêver, c'est bien, mais soutenir celles et ceux qui s'engagent dans l'aventure, c'est encore mieux ! Ainsi est née la Bourse des Possibles, en 2019.

ENCOURAGER L'AVENTURE, SOUTENIR DES VOCATIONS

La Bourse des Possibles vise à susciter et à soutenir des projets d'aventure et d'exploration induisant un fort engagement personnel, physique ou mental, ainsi que des vocations créatives et des démarches artistiques en lien avec la Nature et l'Aventure (photographie, documentaire, écriture, dessin etc.)

LA BOURSE DES POSSIBLES, EST-CE POUR TOUT LE MONDE ?

Oui ! La Bourse des Possibles soutient financièrement celles et ceux qui ont besoin d'un appui pour atteindre un objectif identifié, pour initier, concrétiser ou poursuivre un projet où la Nature et l'Aventure occupent une place prépondérante (en dehors des projets d'études et de tourisme).

Il appartient au candidat de démontrer, dans le dossier à compléter, le caractère créatif et aventureux de la démarche ou du projet qu'il présente.

Les bourses seront accordées par un jury en considérant la nature des projets, les buts poursuivis, la qualité de la présentation et les retours envisagés avec le public.

La Bourse des Possibles s'adresse prioritairement aux jeunes de 18 à 35 ans, mais le critère d'âge n'est pas exclusif.

Dans cette tranche d'âge, la soif de découverte est particulièrement vivace. C'est à ce moment de l'existence que l'expérience de l'aventure est la plus à même de participer à la formation du projet de vie, de façonner la personnalité. C'est aussi à cette période charnière et cruciale que l'accomplissement d'un rêve, tel qu'un projet d'aventure, est en mesure de déclencher une vocation citoyenne ou professionnelle.

De nombreux aventuriers sont devenus grands reporters, réalisateurs, écrivains, photographes, naturalistes etc. Il s'agit donc de permettre aux lauréats d'exprimer leur créativité et de les encourager à suivre leurs propres aspirations.

Les Bourses seront accordées dans le strict respect des droits fondamentaux de la personne.

UN DISPOSITIF, PLUSIEURS BOURSES

La Bourse des Possibles est composée de deux volets :

La Bourse des Possibles François Bel, qui rend hommage au réalisateur naturaliste éponyme, est décernée par la Fondation François Bel sous l'égide de l'Institut de France. Elle vise à encourager et à soutenir 3 projets (en cours ou nouveaux) en lien avec la Nature et l'Aventure (photographies, etc.). En 2024, La Bourse des Possibles François Bel soutiendra 3 projets, pour des montants compris entre 1000 et 4000 euros, sur une enveloppe globale maximum de 12000 euros.

Biographie complète de François Bel sur notre site Internet www.rdv-aventure.fr/bourse

La Bourse des Possibles Jura, soutenue par le Département du Jura, est limitée aux dépositaires ou aux projets d'aventure ayant un lien direct avec ce territoire géographique. En 2024, La Bourse des Possibles Jura soutiendra 1 à 6 projets pour des montants de 500 à 3000 euros.



RÈGLEMENT

1/ CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Pour La Bourse des Possibles Jura, il faut résider dans le département du Jura, ou que le projet se déroule principalement dans le Jura (39), dans le Massif du Jura ou que la démarche ait un lien fort avec ce territoire.
- Le projet peut être réalisé **individuellement ou en équipe**.
- Chaque candidat ne peut candidater qu'**une seule fois** pour l'année en cours.
- Pour chaque candidature, un porteur de projet doit **adhérer à l'association La Fabrique de l'Aventure**.
- Le dossier de candidature doit être envoyé dûment complété dans les délais impartis (**voir 3 / Inscription et dépôt du dossier**).
- Chaque candidat doit **accepter les conditions** du présent règlement.
- **Les projets devront débuter avant le 31 décembre 2024.**

2/ NATURE ET DURÉE DU PROJET

La Bourse des Possibles vise à susciter et à soutenir des projets d'aventure et d'exploration induisant un fort engagement personnel, physique ou mental, ainsi que des vocations créatives et des démarches artistiques en lien avec la Nature et l'Aventure (photographie, documentaire, écriture, dessin etc.).

Elle soutient financièrement celles et ceux qui souhaitent concrétiser un projet créatif identifié, nouveau ou en cours, montrant un fort engagement personnel, physique et/ou mental, où la Nature et/ou l'Aventure occupent une place prépondérante.

Le candidat doit s'inscrire dans une démarche d'ouverture sur le monde proche ou lointain, dans le plus grand respect des autres et de la Nature. La singularité de la démarche, l'intention, l'état d'esprit général, les valeurs portées seront des critères décisifs.

N'entrent pas dans le cadre des bourses: les projets strictement culturels ou humanitaires, les compétitions sportives, les projets présentés dans un contexte de manifestations, courses, rallyes relevant d'une organisation spéciale, les stages ou les projets d'études, les projets à but lucratif et les voyages touristiques.

3/ INSCRIPTION ET DÉPÔT DU DOSSIER

Le dossier est à télécharger sur www.rdv-aventure.fr/bourse

Le dossier doit être retourné dûment complété, c'est-à-dire avec:

- **Le dossier de candidature** présentant le projet.
- **L'adhésion à l'association La Fabrique de l'Aventure** d'un montant de 10 euros. Dans le cas d'un projet en équipe, un seul membre de l'équipe doit adhérer pour déposer le dossier. Cependant si le dossier est retenu tous les membres du projet devront prendre leur adhésion à l'association avant leur départ. Le règlement se fait par chèque à l'ordre de La Fabrique de l'Aventure.

- **Le présent règlement** signé avec la mention "lu et approuvé".

Le dossier est à envoyer **au plus tard le 16 octobre 2023:**

1 exemplaire papier par voie postale à adresser à: La Fabrique de l'Aventure, 13 rue Lafayette, 39000 Lons-le-Saunier

1 exemplaire numérique à adresser à: bourse@rdv-aventure.fr
Merci de préciser en objet "BOURSE DES POSSIBLES".

4/ MONTANT DES BOURSES ET AIDES MATÉRIELLES

Le montant maximum alloué par "La Bourse des Possibles" pour l'ensemble des lauréats, sera de près de 15 000 euros.

L'attribution et la répartition des bourses seront faites par un jury, selon les critères définis par le présent règlement et en fonction des projets reçus. Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas attribuer une ou plusieurs bourses dans le cas où aucun lauréat ne remplirait les critères attendus.

Bourses des Possibles François Bel

3 projets, pour des montants compris **entre 1000 et 4000 euros**, sur une enveloppe globale maximum de 12000 euros.

Bourses des Possibles Jura,

3000 euros répartis entre 1 et 6 lauréats. Les montants pourront aller de 500 à 3000 euros, selon l'envergure des projets.

5/ CALENDRIER

1^{er} juillet 2023/ Ouverture du prochain appel à projet.

16 octobre 2023/ Clôture des candidatures numérique et postale (cachet de la poste faisant foi).

1^{re} quinzaine de novembre 2023/ Entretien téléphonique avec les candidats présélectionnés.

15 janvier 2024/ Annonce officielle des lauréats, après délibération du jury.

Du 14 au 17 mars 2024/ Les lauréats seront invités à présenter leur projet aux partenaires des bourses et au grand public, à Lons-le-Saunier, pendant le festival 2024 des Rendez-vous de l'Aventure.

Les projets devront débuter avant le 31 décembre 2024.



6/ VERSEMENTS

Bourses des Possibles François Bel

Le versement des bourses se fera en un seul versement et directement par la Fondation François Bel dans la semaine suivant les présentations à Lons-le-Saunier, en mars 2024.

Bourses des Possibles Jura

Le versement des bourses se fera par l'association La Fabrique de l'Aventure, en deux temps:

- Les deux tiers seront versés dans la semaine suivant les présentations à Lons-le-Saunier, en mars 2024.
- Le dernier tiers sera versé quand le ou les candidats auront fourni un bilan de la démarche soutenue, ou sous forme écrite, d'une présentation photographique ou audiovisuelle ou par tout autre moyen artistique. Ce rendu pourra faire l'objet d'une diffusion à l'occasion du Festival les Rendez-vous de l'Aventure, à Lons-le-Saunier, qui se tient chaque année à la mi-mars.

7/ DÉCISION DU JURY

La sélection des projets se fait par un jury qui est souverain dans ses décisions, celles-ci seront sans appel. Le jury se réserve le droit de demander toute précision complémentaire aux candidats.

8/ OBLIGATIONS DES LAURÉATS

- **Les lauréats s'engagent à réaliser leurs projets ou à poursuivre les objectifs annoncés**, tels qu'ils les ont eux-mêmes définis.
- Les lauréats s'engagent à **mentionner "La Bourse des Possibles" et à faire apparaître le logo associé sur tous les supports et productions en lien avec le projet soutenu.** Pour La Bourse des Possibles François Bel, les lauréats doivent obligatoirement ajouter sur tous supports la mention: "Avec le soutien de la Fondation François Bel sous l'égide de l'Institut de France".
- Les lauréats s'engagent à **participer à la journée de présentation** de leur projet à Lons-le-Saunier.
- Les lauréats s'engagent à **proposer une présentation écrite**, photographique, etc. dans un délai maximum de deux ans après date limite fixée pour le début du projet. Le versement du dernier tiers de la Bourse des Possibles Jura en dépendra.
- Les lauréats acceptent que l'association **La Fabrique de l'Aventure diffuse tout ou partie dudit compte rendu d'action**, afin de promouvoir le dispositif de "La Bourse des Possibles" et ce, toujours à des fins non commerciales.
- Sauf dérogation ou report pour juste motif laissé à l'appréciation du jury, le candidat s'engage en cas d'abandon, à rembourser intégralement le montant perçu dans un délai maximum d'un mois.
- Le candidat ne pourra pas présenter le rendu de son aventure à un Festival, avant diffusion aux Rendez-vous de l'Aventure, sans l'accord de l'association La Fabrique de l'Aventure.

9/ ASSURANCE

Les lauréats, acceptant le présent règlement, dégagent par la même occasion les donateurs, le jury, l'association La Fabrique de l'Aventure, de toutes responsabilités en cas d'accident dans le déroulement du projet soutenu. Les lauréats sont invités à souscrire tout contrat d'assurance correspondant aux besoins spécifiques, induits par la nature et la durée de leur projet d'aventure.

10/ MODIFICATIONS DE PROJET

Toute modification dans le projet, ses objectifs, le calendrier ou la composition de l'équipe **doit être notifiée au jury**. Celui-ci pourra exiger le remboursement de la bourse:

- si ces informations ne lui sont pas communiquées, ce dans un souci de transparence et de respect du règlement ;
- si elles entraînent des changements dans la nature du projet, qui s'ils avaient été connus au moment de la délibération du jury, auraient pu modifier sa décision ;
- si ces modifications rendent le projet non conforme au règlement.

11/ ENGAGEMENT

Les candidats s'engagent à respecter ce règlement par écrit en signant le dossier de candidature.

Fait à :

Le :

Signature(s) précédée(s) de la mention "lu et approuvé".

